

Seniors Club du Recouvrement et de L'information

Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2026

Adhérents présents :

Michèle ACHARD - Claude BALLY - Dominique BOST - Charles BOUANICH - Nicole BOUANICH - Gérard LALISBAN - Annie LAPOIRE - Jacques LAPOIRE - Danielle LAYMAND - Gérard MEUNIER - Pierre DUBUIS - Colette VASSON

Adhérents ayant donné pouvoir :

Georges ORLHAC - Micheline CHEVALIER - Aimée LALLONDER - Yvon LALLONDER - Sylvain MAYER

Adhérents absents :

Max ALDER - Monique PALISSE.

Autres personnes présentes :

Gérald AGOSTINI - Evelyne MISSERI (invités). Les personnes invitées ayant manifesté le désir d'adhérer à l'Association et payant leur cotisation 2026 pourront ainsi participer aux différents scrutins proposés à l'AGO.

La présente Assemblée Générale Ordinaire se tient chez ELLISPHERE, 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON.

Conformément aux statuts la présidence et le secrétariat de la présente Assemblée Générale Ordinaire sont tenus par la présidente et le secrétaire du Bureau de l'Association.

Ordre du jour :

- Rapport moral et d'activité 2025

- Rapport financier 2025 et budget prévisionnel 2026
- Fixation montant de la cotisation 2026
- Perspectives d'activités 2026
- Modification des statuts
- Questions diverses
- Démission du CA en exercice
- Election du CA pour les exercices 2026 et 2027

Après vérification des pouvoirs et signature de la liste d'émargement, le quorum requis pour délibérer étant atteint, la séance est ouverte à 14 h 45 par Michèle ACHARD, Présidente.

En préambule à l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour, quinzième anniversaire de plein exercice de l'Association, une courte vidéo rétrospective réalisée par Gérard LALISBAN et Charly BOUANICH est projetée aux participants.

1° - Rapport moral et d'activité 2025 :

Le rapport moral et d'activité 2025 a été établi par Michèle ACHARD, Présidente, et communiqué aux adhérents en même temps que la convocation à la présente AG.

Aucune observation n'est soulevée. Ledit rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2° - Rapport financier 2025 et budget prévisionnel 2026 :

Le rapport financier 2025 et le compte prévisionnel de résultats 2026 ont été établis par Danielle LAYMAND, Trésorière et communiqués aux adhérents en même temps que la convocation à la présente AG. Aucune observation n'est soulevée. Le rapport financier 2025 et le compte prévisionnel de résultat 2026 sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés. Quitus est donné à la Trésorière.

3° - Fixation du montant de la cotisation 2026 :

Sur proposition du Conseil d'Administration, la cotisation 2026 est fixée à 25,00 €uros à l'unanimité des membres présents ou représentés. A noter, ce jour, les nouvelles adhésions de Gérald AGOSTINI et de Evelyne MISSERI ;

4° - Propositions d'activités 2026 :

Charles BOUANICH, Vice-Président, présente, les différentes propositions retenues par le CA.

Les activités proposées ainsi que les dates retenues par l'AGO de ce jour seront communiquées aux adhérents dans un document joint au présent PV et pourront, dans les jours qui viennent être consultées sur le site de l'association

5° - Modification des statuts :

Afin d'élargir l'assise de l'association, les discussions diverses entre les membres ont conduit à envisager l'élargissement des conditions d'éligibilité. Gérard LALISBAN, Secrétaire, propose de modifier l'article 6 des statuts en introduisant la rédaction suivante : « Peuvent, également, postuler à la qualité de membre actif ou adhérent, toutes personnes physiques présentées par les membres énumérés au premier paragraphe du présent article ». Cette proposition de rédaction est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6° - Questions diverses :

Un point est soulevé concernant la participation aux activités de personnes invitées mais ne faisant pas partie de l'Association. Une pratique s'est instaurée, mais Gérard LALISBAN fait remarquer que celle-ci fait courir un risque juridique à la structure : en effet, en cas de sinistre causée à un tiers par une personne invitée mais non adhérente, quid de la responsabilité de l'association. Une discussion s'ouvre et porte même sur le principe du paiement d'une cotisation par le conjoint d'un adhérent. Après échange, Gérard LALISBAN propose d'introduire dans les statuts la disposition ainsi rédigée « Toutes personnes physiques non adhérentes à l'Association, invitées à une manifestation organisée par SCRL, participe à celle-ci sous la responsabilité du membre invitant. En cas de dommages causés à l'invité, la responsabilité de SCRL ne saurait être mise en cause. En cas de dommages causés à un tiers par l'invitée, le membre invitant verra sa pleine et entière responsabilité mise en cause, sans que celle de SCRL puisse être recherchée ».

Cette rédaction, proposée, devra, néanmoins être confrontée à l'avis de la Compagnie d'assurance quant à l'opposabilité aux tiers.

7° - Démission du Conseil d'Administration en exercice :

L'ensemble des membres du CA démissionne.

8° - Election du Conseil d'Administration pour les exercices 2026 et 2027 :

Sont candidats à l'élection: **Michèle ACHARD - Dominique BOST - Charles BOUANICH - Nicole BOUANICH - Pierre DUBUIS - Gérard LALISBAN - Annie LAPOIRE - Jacques LAPOIRE - Gérard MEUNIER.**

Electeurs inscrits : 21

Suffrages exprimés : 19 dont 5 votes par procuration.

Blanc ou nuls : 0

Ont obtenu : **Michel ACHARD 19 voix, élue - Dominique BOST 19 voix, élu - Charles BOUANICH 19 voix, élu - Nicole BOUANICH 19 voix, élue - Pierre DUBUIS 19 voix, élu - Gérard LALISBAN 19 voix, élu - Annie LAPOIRE 19 voix, élue - Jacques LAPOIRE 19 voix, élu - Gérard MEUNIER 19 voix, élu.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 15

Le 25 mars 2026

Michèle ACHARD Présidente

Gérard LALISBAN Secrétaire

